

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 septembre 2022

Date de convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

- **39. RELAIS PETITE ENFANCE - AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**
– Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueils conduite en 2021, les RAM sont renommés « Relais Petite Enfance » (RPE) et définis comme un « service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels » (article L214-2-1 du Code de l'action sociale et des familles).



La convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels » (RAM) du 22/07/2019 doit donc être modifiée, en tenant compte du renforcement des missions du RPE comme redéfinies au sein du nouveau référentiel national.

Un financement complémentaire est créé pour les RPE qui s'engagent dans au moins une des trois missions renforcées suivantes :

- le guichet unique et le traitement des données formulées sur le site monenfant.fr,
- l'analyse de la pratique,
- la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

Le RPE du Pays des Herbiers a choisi de s'engager dans la première des trois missions renforcées, à savoir la mise en place du guichet unique.

L'avenant prend effet à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022.

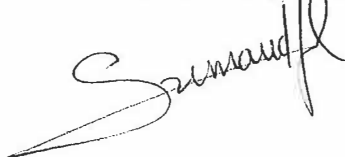
Vu le projet d'avenant de convention ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Famille/Jeunesse/Culture du 08 septembre 2022,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 septembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

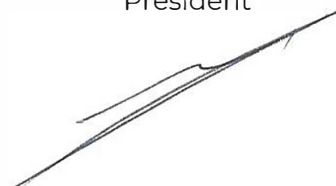
- approuver l'avenant de la convention de prestations de services ci-annexé,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer l'avenant ci-annexé, et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmise en Préfecture le :

- 3 OCT. 2022

Publiée électroniquement le : 3 octobre 2022

